

La balle à la main

Fautes spécifiques à la Balle à la Main

Une équipe bénéficie d'un quinze lorsque dans l'équipe adverse un joueur :

- en livrant la balle, la frappe au dessus de l'épaule,
- dépasse la ligne de service (tir) alors qu'il a été déjà rappelé à l'ordre par l'arbitre,
- frappe ou arrête la balle des deux mains se touchant,
- touche la balle bonne à jouer sur toute autre partie du corps que la main. Il est précisé qu'après le 2^{eme} bond la balle peut être arrêtée par n'importe quelle partie du corps dans le but de créer une chasse ou de la défendre,
- enfin lorsqu'un joueur livre ou rechasse la pelote de volée sur un mât de coin.

D'autres situations sont laissées à l'appréciation de l'arbitre telles que : gêne d'un joueur, balle touchant une feuille d'arbre, intrusion involontaire d'un élément extérieur dans le jeu (animal, jeune enfant...)

Comme dans les autres sports, l'arbitre est le seul à pouvoir prendre les décisions au cours du jeu. Elles ne peuvent être remises en cause. L'arbitre peut faire appel au service d'un adjoint, appelé « commissaire », qui se place sur la ligne opposée à la sienne.

Relations internationales

Un fait primordial dans l'histoire de la Balle à la Main est intervenu à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution Française. Un accord officiel de partenariat a alors été signé entre la F.F.B.M. et la Fédération Française des Jeux de Balle. Depuis, les « manistes » picards profitent des relations internationales de leurs voisins nordistes. Ils ont ainsi pu rencontrer les équipes d'autres pays européens comme l'Angleterre, la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas ou la Suède. Ces deux derniers pays possèdent des variantes paumistes très proches de la Balle à la Main...

